Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20200703-0000021497-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 06/07/2020

Réception par le Préfet : 06/07/2020

Publication: 10/07/2020

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée







Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-7-6-1 **Séance du** vendredi 3 juillet 2020

OPERATION JACHERES MELLIFERES 2020

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS:

MM. ADRIAN, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENT:

M. TRIMAILLE

EXCUSES AVEC PROCURATION:

M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE. Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-1-2 du 13 décembre 2019 relative au budget primitif 2020,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-6-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2020-2-6-4 du 14 février 2020 relative à l'opération « jachères mellifères 2020 »,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 10 janvier 2020,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide, dans le cadre de l'opération « jachères mellifères » 2020 :

- Approuve le contrat type avec les agriculteurs joint à la présente délibération,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer ce contrat avec chacun des 44 exploitants agricoles engagés, dont la liste figure en pièce jointe de la présente délibération,
- Accorde une subvention globale de 16 944 € à ces 44 agriculteurs, les crédits nécessaires étant imputés au Programme C751, chapitre 65, nature 6574, fonction 738.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité